

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 330

présenté par  
M. Brottes  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9**

Supprimer les alinéas 69 et 70.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces alinéas prévoient que les syndicats mixtes de SCOT dont au moins deux des membres sont AOTU exerceront la compétence transport donc deviendront AOTU. Ceci outrepassé très largement les responsabilités des SCOT.